



Directeur de l'UFR : Henri Garric.

Présents : Samir Bajric, Gilles Bousquet, Guillaume Coqui, Richard Crescenzo, Jean-Baptiste Goussard, Éric Heilmann, Marie-Ange Fougère, Sylvie Laigneau-Fontaine, Estelle Oudot.

LATOSS : Maud Lauferon, Philippe Vigneron.

Étudiants : Sarah Bastien, Stéphane Djahanchachi, Mathieu Gally, Tristan Lefort, Grégory Perigot, Léna Victor.

Invités présents : Séverine Blot, Youssef El Hanbali, Michel Erman, Anne Montmayeur, Jérôme Martin.

Excusés : Vanessa Besand, Virginie Brinker, Corinne François-Denève, Jean-Claude Gens.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'UFR

Approbation à l'unanimité.

2. Point financier

Youssef El Hanbali rappelle que les demandes d'équipements pédagogiques doivent être formulées avant le 8 février ; pour la vie étudiante, la date limite est le 11 février.

Henri Garric voulait demander une réfection de l'amphi Chabot-Charny, mais le coût s'élève à 200 000 euros : trop élevé pour la ligne « Vie étudiante » ; cette dépense pourra peut-être être faite sur les fonds Patrimoine.

Éric Heilmann évoque un voyage d'étude à Berlin en M2 la semaine prochaine, pour l'élaboration d'un magazine sur la chute du mur : le coût est estimé entre 10 et 15 000 €. En général, une partie seulement de la subvention est accordée - le plus souvent la moitié. Youssef propose un co-financement de 2000 € de l'UFR, pour s'assurer un meilleur résultat.

Le budget rectificatif doit remonter début mai (NB : désormais un seul budget rectificatif par an). Youssef a envoyé un mail pour demander les besoins et les types d'investissement. L'année dernière on a été un peu pris de court, donc cette année il faudrait anticiper. Les départements doivent réfléchir à des investissements potentiels.

A la réunion des directeurs de composantes, un point a été fait sur la taxe d'apprentissage et la formation continue. Les rentrées d'argent de la formation continue seront sans doute abaissées à partir de l'année prochaine.

3. Information générales (Parcoursup, Arrêté licence, travaux bâtiment Droit-Lettres)

Mardi dernier a eu lieu une réunion sur le remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment Droit-Lettres (1,5 million d'€), afin d'améliorer l'isolation des lieux. Il s'agit d'améliorer

les conditions de travail : seront installés du double vitrage et des stores intégrés. Les travaux dureront deux ans. La date n'est pas encore fixée, mais les travaux commenceraient soit fin novembre 2019, soit début 2020. Les extensions et le patio ne seront pas concernés. Les bureaux seront donc fermés pendant quelques temps : trois semaines par bureau ou salle de classe. Il faut en effet déposer les fenêtres, désamianter (première intervention), puis installer les nouvelles fenêtres. Un roulement sera fait pour les bureaux administratifs, ainsi que pour les salles de cours.

Samir Bajric évoque le problème des robinets à tous les étages : ils ne coulent qu'une à deux secondes par pression.

Parcoursup est ouvert. Le calendrier est légèrement avancé par rapport à l'an dernier : le travail de classement devra être fait un peu plus tôt. Éric Heilmann demande un point sur le dispositif des Oui-si. Pour l'uB, le nombre s'élève à 280 étudiants. En Lettres, seule une étudiante a accepté le dispositif, chiffre insuffisant : elle a donc finalement suivi le parcours traditionnel. L'année prochaine ne seront pas sélectionnés d'étudiants Oui-si. Les UFR STAPS et SVT ont adhéré massivement au dispositif. En Sciences humaines a été mis en place une remédiation propre : des étudiants ont été sélectionnés rapidement après la rentrée pour suivre des cours de soutien. Éric Heilmann rappelle que le nouvel Arrêté Licence prévoit une interdiction de redoublement ; il sera intéressant d'offrir une possibilité aux étudiants en difficulté de suivre un parcours de remédiation.

Marie-Ange Fougère et Henri Garric présentent l'état de la réflexion sur le nouvel arrêté Licence :

1) Modalités de contrôle des blocs de compétences et de connaissances : un stade transitoire est envisagé d'ici la refonte des maquettes en 2023. L'université travaille en outre sur différents points : répartition entre CC et CT ; rattrapages, appelés désormais « seconde chance » ; question de la compensation ; système AJAC qui n'apparaît pas dans le nouvel arrêté, mais qu'on peut envisager de garder.

Sur ce dernier point, Philippe Vigneron émet des réticences, estimant, comme la plupart des membres du Conseil, ce système peu productif.

2) Direction des études : pour les trois années de Licence. On ne sait pas encore s'il s'agira d'un enseignant ou d'un administratif.

On peut toutefois s'interroger sur l'intérêt de cette fonction, étant donné qu'existent déjà des responsables d'année

3) Contrat pédagogique de réussite : il repose sur un engagement moral de l'étudiant, signé à la rentrée.

Youssef El Hanbali annonce qu'un nouveau logiciel va être mis en place : SAGHE (Service Automatisé de Gestion des Heures d'Enseignement). L'enseignant devra de chez lui renseigner sa fiche de service ; les directeurs de département pourront savoir immédiatement où ils en sont dans le nombre d'heures à disposition. Quant aux contrats des vacataires, ils seront à terme dématérialisés.

Le calendrier est de ce fait avancé : on ne pourra plus modifier les maquettes après le 31 mars, donc après le conseil d'UFR du 27 mars.

4. Divers (conventions)

Trois conventions sont présentées :

- une demande d'aide à la publication par CPTC pour un ouvrage dirigé par Guillaume Bridet, *Passeurs, alliés et transfuges à l'époque coloniale* : 500 €.
- une convention présentée par le l'EAD (Enseignement à distance) avec le lycée Descartes du Maroc, pour faciliter l'accès des ressources aux étudiants marocains.
- l'adhésion du CIMEOS du CPDirSic : 100 €.

Elles sont approuvées à l'unanimité.

La séance est close à 15h30